



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**H.200**

(11/1988)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET  
MULTIMÉDIAS

Généralités

---

**CADRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES  
AUX SERVICES AUDIOVISUELS**

Réédition de la Recommandation du CCITT H.200 publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule III.6 (1988)

---

## NOTES

- 1 La Recommandation H.200 du CCITT a été publiée dans le fascicule III.6 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

## **CADRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX SERVICES AUDIOVISUELS**

*(Melbourne, 1988)*

### **1 Services audiovisuels**

Un certain nombre de services qui sont ou seront définis par le CCITT, auront comme caractéristique commune la transmission de signaux vocaux conjointement avec d'autres informations atteignant l'utilisateur final sous forme visuelle. La présente Recommandation concerne un ensemble de ces services qu'il conviendra de traiter de manière harmonisée; pour faire référence aux éléments de cet ensemble, il est commode d'utiliser l'expression «services audiovisuels» (en abrégé: services AV).

### **2 Harmonisation des services audiovisuels**

Tandis qu'on peut facilement établir la distinction entre les différents services audiovisuels en fonction de leurs applications considérées du point de vue de l'utilisateur, des méthodes communes sont utilisées pour le transport de signaux représentant la voix, des images fixes ou animées et les commandes et indications associées, ainsi que les services télématiques auxiliaires. Le processus de normalisation recherche la plus grande harmonisation possible de ces caractéristiques générales communes, limitant la distinction aux couches d'application partout où cela est possible en vue de:

- a) profiter au maximum des possibilités d'intercommunication entre terminaux destinés aux différentes applications;
- b) rechercher au maximum les ensembles communs en ce qui concerne le matériel et le logiciel en vue de réduire le nombre de versions. La recherche des ensembles communs s'applique aux domaines suivants: paramètres d'entrée/sortie audio et vidéo, codecs audio et vidéo, signaux de commandes et d'indications, structures de trame et multiplexage, procédures de commande d'appel (y compris les procédures multipoints).

La réalisation de ces mesures d'harmonisation formera un ensemble cohérent de Recommandations, cohérent dans le sens que chaque élément de l'ensemble tient compte de tous les autres éléments.

### **3 Objet de la présente Recommandation**

L'objet de la Recommandation H.200 est de définir l'ensemble qui devra être cohérent. En remplissant cette fonction, il est important d'établir une distinction, à un moment donné, entre Recommandations et projets de Recommandation.

Les *Recommandations* constituent des éléments de l'ensemble en raison de leur cohérence avec d'autres éléments de l'ensemble: la liste de ces Recommandations figure à l'annexe A à la présente Recommandation. Naturellement, il est nécessaire de faire en sorte que cette cohérence soit maintenue lorsqu'on introduit des modifications.

Les *projets de Recommandation* qui partent simplement de titres ou de plans du contenu passent par des avant-projets à différents stades de maturité et aboutissent à l'état de projet stabilisé et définitif. Comme plusieurs projets différents destinés à faire partie de cet ensemble sont élaborés en parallèle, il convient de les considérer comme des éléments provisoires de l'ensemble afin que la cohérence soit assurée. La liste des éléments de l'ensemble englobant les éléments provisoires ne fait pas partie de la Recommandation H.200, mais cette Recommandation H.200 devra être mise à jour à l'avenir pour permettre l'introduction de nouveaux éléments de l'ensemble adoptés officiellement.

## 4 Structure de l'ensemble

Les Recommandations de l'ensemble H.200 sont réparties en trois groupes principaux:

*Définition des services* – Ces définitions spécifient le service considéré du point de vue de l'utilisateur, qui comprend le service fondamental, les améliorations facultatives, la qualité, et les spécifications d'intercommunications ainsi que les aspects opérationnels. Les méthodes de mise en œuvre technique seront prises en considération mais ne seront pas définies ici.

*Infrastructure* – Ce groupe comprend toutes les Recommandations qui sont applicables à deux ou plusieurs services distincts. Il englobe la configuration du réseau, les structures de trame, les commandes et indications, les communications et intercommunications, et le codage audio et vidéo. «L'infrastructure» comprend l'ensemble des signaux qui circulent sur des supports numériques sans restrictions, sur des connexions établies des réseaux. Elle ne comprend pas les méthodes d'établissement et de commande des appels orchestrées par des signaux extérieurs à ces supports.

*Systèmes et équipements terminaux* – Ce groupe traite de la mise en œuvre technique des services spécifiques. Il comprend donc l'équipement spécifique au service correspondant à la couche d'application, et s'appuie sur les Recommandations d'infrastructure pour préciser le détail des traitements nécessaires à un service particulier.

Un groupe «*aspects relatifs aux réseaux*» est également proposé pour traiter les problèmes particuliers aux services AV mais qui, du fait qu'ils font intervenir des signaux «hors bande», ne rentrent pas dans le domaine du groupe «infrastructure» ci-dessus.

## 5 Liste des services audiovisuels traités

L'ensemble cohérent des textes comprendra les services audiovisuels suivants:

- visiophone à bande étroite (1 et 2 × 64 kbit/s, à l'étude);
- visiophone à large bande (téléservice pour le RNIS à large bande);
- service de visioconférence à bande étroite ( $n \times 384$  kbit/s et  $m \times 64$  kbit/s, à l'étude);
- service de visioconférence à large bande (téléservice pour le RNIS à large bande);
- service de téléconférence audiographique;
- téléphonie (cas non conforme à un service AV mais inclus pour les besoins d'intercommunication);
- télésurveillance.

Les services audiovisuels suivants sont en cours de définition et il conviendra de prendre en considération leur introduction dans l'ensemble pour l'une ou l'autre des raisons qui figurent au § 2 ci-dessus:

- courrier vidéo;
- vidéotex (en incluant les images et le son);
- banques d'images vidéo;
- banques d'images à haute définition;
- services de distribution.

## ANNEXE A

(à la Recommandation H.200)

### Structure des Recommandations relatives aux services audiovisuels

		<i>N° de la Rec.</i>
A.1	<i>Définition des services</i>	
AV100	Recommandation générale relative aux services AV	F.700
AV110	Services de téléconférence	F.710
	AV111	
	AV112	
AV120	(Services visiophoniques)	
AV121	Service visiophonique de base à bande étroite dans le RNIS	F.721
A.2	<i>Infrastructure</i>	
AV200	(Recommandation générale relative à l'infrastructure des services AV)	
AV210	(Configuration de référence du réseau)	
AV220	(Recommandation générale relative aux structures de trame)	
AV221	Structure de trame d'une voie à 64 kbit/s pour les téléservices audiovisuels	H.221
AV222	Structure de trame des voies à 384-1920 kbit/s pour les téléservices audiovisuels	H.222
AV230	(Commandes et indications pour les services audiovisuels)	
AV240	(Principes applicables aux communications entre terminaux AV)	
AV241	Aspects relatifs au système dans l'utilisation de codecs audiofréquence à 7 kHz dans un canal à 64 kbit/s	G.725
AV242		
AV250	(Codage du son)	
AV251	Codage du son à bande étroite à 64 kbit/s	G.711
AV252	Codage à bande élargie à 64 kbit/s	G.722
AV253		
AV254		
AV260	(Codage vidéo)	
AV261	Codec vidéo à $n \times 384$ kbit/s	H.261
AV262		
A.3	<i>Systèmes et équipements terminaux</i>	
AV300	(Recommandation générale relative aux systèmes et aux terminaux audiovisuels)	
AV310	(Caractéristiques du service de téléconférence)	
AV311		
AV312		
AV313	Protocole pour la téléconférence	
AV320	(Caractéristiques des services visiophoniques)	

#### A.4 *Aspects relatifs aux réseaux*

##### AV400

- AV410 (Systèmes de réservation)
- AV420 (Couches supérieures du protocole à utiliser dans les communications audiovisuelles)
- AV430 (Procédure d'appel)
- AV440 (Etablissement des communications multipoint)

*Remarque 1* – Il est prévu de faire entrer le contenu des Recommandations actuelles H.100 et H.110 dans ce cadre au cours de la prochaine période d'études.

*Remarque 2* – La mise entre parenthèses des titres sert à indiquer l'objet des différentes rubriques placées dans la structure.

*Remarque 3* – Des Recommandations supplémentaires seront incluses dans la liste au fur et à mesure qu'elles seront adoptées officiellement.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H  
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

Caractéristiques des canaux de transmission pour des usages autres que téléphoniques	H.10–H.19
Emploi de circuits de type téléphonique pour la télégraphie à fréquence vocale	H.20–H.29
Circuits et câbles téléphoniques utilisés pour les divers types de transmission télégraphique et de transmissions simultanées	H.30–H.39
Circuits de type téléphonique utilisés en bélinographie	H.40–H.49
Caractéristiques des signaux de données	H.50–H.99
CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
<b>Généralités</b>	<b>H.200–H.219</b>
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels	H.300–H.399
Services complémentaires en multimédia	H.450–H.499

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
<b>Série H</b>	<b>Systèmes audiovisuels et multimédias</b>
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Équipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication